

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Nombre conseillers en exercice	34	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	17 septembre 2015
Nombre conseillers présents		Date de l'affichage du procès-verbal	28 septembre 2015
dont : conseillers titulaires	28		
conseillers suppléants			
pouvoir	2		
Nombre votants	30		

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DUPONT Claude, DESPLANQUES Alain, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, vice-présidents, LEGOUET David, LEMARDELE Claudine, MARIE Annick, POISSON Annie, REVERT Jean-Louis, FEUILLY Emile, LECOURT Stéphane, BLESTEL Gérard, LE VAST Jean-Claude, GIOT Gilbert, MABIRE Edouard, RENAUX Dieudonné, SONILHAC Michelle, CHOLOT Guy, DESPROGES Raymonde, LAIDET Serge, PERREE Christine, MABIRE Caroline, TARDIF Thierry, BOUILLON Jean-Michel, FERRIER Christian, MELLET Christophe, DUBOST Michel.

Absents excusés : Mmes et MM. GEHANNE Pierre (pouvoir à Mme POISSON Annie), BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, HENRY Sarah (pouvoir à Mme DESPROGES Raymonde), MARGUERIE Jacques, BOTTA Francis.

Secrétaire de séance : Mme Michèle SONILHAC

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Suite aux obsèques de M. Roger LOZOUET où de nombreux élus se sont rendus, M. le Président rappelle que celui-ci siégeait au conseil communautaire depuis 2008 et qu'il s'investissait pour la Côte des Isles. *« Ses avis très sensés, très pragmatiques ramenaient souvent l'harmonie dans les débats. Nous avons souvent de longues conversations sur le devenir du territoire, sur les réponses à apporter à nos concitoyens vis-à-vis du mieux vivre en Côte des Isles, sur les stratégies à mettre en place pour relancer le développement de notre communauté tout en reconnaissant les pesanteurs, les handicaps, les difficultés que nous rencontrons au quotidien. Malgré tout cela, M. Roger LOZOUET gardait un optimisme à tout épreuve «mais si continuons à avancer, nous allons bien finir par y arriver » » disait-il avec passion. »*

En hommage à M. Roger LOZOUET, M. le Président demande une minute de silence.

M. le Président demande si les conseillers ont des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance. Le conseil communautaire, après en avoir débattu approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2015.

Compte-rendu délégations

- *Délégation Président* :

- o Décision 06/2015 - acquisition d'une auto-laveuse destinée à l'entretien des bâtiments communautaires auprès des établissements Chenu de St Malo, pour un montant de 1 838.55 € HT

- *Délégation bureau communautaire*
 - o Délibération 10/2015 - attribution marché de travaux pour l'aménagement du bâtiment de maintenance du golf :
 - Lot 1 - terrassement, maçonnerie : entreprise Fautrat de Lessay pour un montant de 44 634.76 € HT
 - Lot 2 - ossature bois, bardage : entreprise AMC Folliot de Valognes pour un montant de 37 798.87 € HT auquel s'ajoute une variante pour 1 486.35 € HT (plaques de polycarbonate sur le mur intérieur)
 - Lot 3 - menuiseries, fermetures : entreprise Lefer de Bricquebec pour un montant de 9 892.18 € HT
 - o Délibération 11/2015 - attribution marchés pour réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif :
 - Lot 1 - 8 chantiers : entreprise Lajoie pour un montant de 52 031.00 € HT
 - Lot 2 - 8 chantiers : entreprise Lajoie pour un montant de 49 832.50 € HT
 - Lot 3 - 2 chantiers : lot infructueux
 - o Délibération 12/2015 : modification article 3 du règlement intérieur de l'espace jeunes : suppression de l'adhésion de 10 € par personne et par année scolaire
 - o Délibération 13/2015 : mise à disposition de locaux à titre gratuit par la commune de Portbail pour l'organisation des activités RAM et accueil de loisirs

1. INFORMATION SUR LA REFORME TERRITORIALE

M. le Président et M. le 1^{er} Vice-président rendent compte des réunions qui se sont tenues sur l'organisation territoriale du Cotentin :

- mercredi 16 septembre 2015 - réunion des 4 présidents des CC de Douve et Divette, la Hague, les Pieux et la Côte des Isles :

- ✓ M. le Président indique que lors de cette réunion ont été évoquées les conséquences liées à la réorientation de la Communauté Urbaine de Cherbourg en commune nouvelle.

- lundi 21 septembre 2015 - réunion des 16 maires du territoire

- ✓ M. le Président indique que les élus s'accordent à la majorité vers une fusion entre la Communauté de Communes des Pieux et la 3CI mais qu'ils ne sont pas opposés à d'autres alternatives.

- mardi 22 septembre 2015 - réunion organisée par M. Arrivé, Président de la CU de Cherbourg et M. Valentin, Président de la CC du Cœur de Cotentin, en présence de Mme la Préfète :

- ✓ M. le Président indique que pendant cette réunion ont été évoquées durablement des hypothèses concernant le devenir du Cotentin. Il précise que 7 collectivités de l'Est et du Centre sont plutôt en faveur d'un grand Cotentin et que 4 collectivités de l'ouest sont partisans d'une solution plus restreinte. Par courtoisie, il laisse à Mme la Préfète le privilège d'aborder ce sujet lors de son intervention du 30 septembre prochain.

Il informe les membres de la commission fusion extension des compétences ainsi que la totalité des maires des communes adhérentes qu'une réunion sur ce sujet aura lieu le 05 octobre prochain à 18 heures au siège de la collectivité.

M. le Président rappelle le calendrier de l'application de la Loi NOTRE à savoir :

- ❖ 30 juillet 2015 : publication de la loi
- ❖ 31 mars 2016 : adoption du SDCI
- ❖ 15 juin 2016 : notification arrêtés projet de périmètre
- ❖ 15 septembre 2016 : mise en œuvre avec l'accord des communes
- ❖ 31 décembre 2016 : mise en œuvre sans l'accord des communes
- ❖ Mars 2020 : élections municipales et communautaires

2. APPEL A PROJETS «NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN» - DECLARATION DE CANDIDATURE ET CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE COUTANCES, LA CC DES PIEUX ET LA CC GRANVILLE TERRE ET MER - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La Communauté de communes de la Côte des Isles intègre 8 communes littorales, soit 22 kilomètres de côtes confrontées à la problématique d'érosion du trait de côte.

Les collectivités territoriales doivent anticiper et développer des stratégies partagées pour protéger la bande côtière, faire évoluer les modalités de gestion des infrastructures de protection, intervenir sur l'urbanisme, etc...

Dans ce contexte, la Région de Basse Normandie a défini un cadre d'actions pour mettre en place une stratégie régionale de gestion de la bande côtière au travers d'une politique volontariste dont l'objectif est d'anticiper les changements climatiques sur le littoral d'ici 20,50 et 100 ans.

Pour cela, le Conseil Régional de Basse Normandie a lancé un appel à projet « Notre littoral pour demain » afin d'accompagner les collectivités dans la définition d'une stratégie de gestion durable la plus adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Les étapes de la stratégie de l'appel à projet

L'objectif est de mobiliser et de soutenir l'ensemble des élus pour toutes les actions qui contribueront à une gestion durable de la bande côtière.

La Région a donc proposé une stratégie en 3 phases basée sur :

1. la connaissance pour mieux appréhender le sujet

Pour cela des sessions d'informations et de formation auprès des élus ont été réalisées sur le premier semestre 2015.

Le Syndicat du Pays du Cotentin, porteur du projet de la première phase, s'est entouré d'IRD2 pour animer les différentes sessions qui ont porté sur les préoccupations de l'érosion du littoral et de ses conséquences : changement climatique, évolution et historique du littoral, réglementation, urbanisme...

2. Le diagnostic du territoire

Afin de disposer d'une connaissance assez fine du territoire, il est essentiel de pouvoir s'appuyer au travers des diagnostics des territoires considérés, sur des éléments qui contribuent à la dégradation et l'érosion du littoral dans les thématiques telles que :

- Physiques, hydrologiques et sédimentaires,
- Climatiques,
- Usages littoraux,
- Historique,
- Urbanisme,
- Humaines et économiques.

Cette phase correspond à la réalisation d'un diagnostic territorial complet du territoire et par convergence des éléments, doit permettre une vision claire des enjeux liés aux activités humaines et économiques, environnementales et des priorités afin d'identifier les actions à entreprendre sur le long terme.

3. La stratégie et le plan d'actions

Cette phase est la plus importante car elle conduit à l'élaboration et l'écriture des actions à engager. Elle engage la collectivité dans le long terme sur les investissements, les adaptations des réglementations locales sur l'urbanisme, les activités,...

Dans cette démarche, l'implication collective (acteurs privés et publics, population, secteurs socio professionnels liés à la mer...) est essentielle non seulement, mais doit être partagée d'autre part.

L'éligibilité du dossier

Pour être éligibles, les projets doivent être portés par un ou plusieurs EPCI, Pays et Parcs Naturels Régionaux à une échelle cohérente (cellule hydro sédimentaire) et s'intégrant parfaitement dans le contexte. Le porteur doit disposer de la légitimité pour conduire la démarche et peut s'associer avec des collectivités au-delà des limites administratives.

Sur la sollicitation du Pays de Coutances qui a répondu avec succès à cet appel à projet en février 2015 et achevé la phase 1, une première réunion a été organisée le 24 juillet avec les élus de la CC des Pieux et du Syndicat Mixte du Pays de Coutances afin de conforter la démarche collective des 3 collectivités qui sont regroupées géographiquement dans le même bassin hydro-sédimentaire.

Le SMPC propose d'assurer la coordination de l'étude pour l'élaboration de stratégies locales de gestion durable de la bande côtière et, à ce titre, il assure :

- l'organisation et la coordination décidées par les partenaires, du projet,
- l'animation et la communication institutionnelle,
- le suivi administratif et financier du projet
- coordonne le bilan et l'évaluation du projet réalisé avec les partenaires.

Pour mener à bien le projet, un comité de pilotage et un comité élargis seront mis en place dans le cadre d'un règlement d'organisation et de fonctionnement

Le Conseil Régional de Basse Normandie apporte une aide financière à hauteur de 40 K€ aux porteurs de projets. Les subventions au titre du programme Leader seront également sollicitées.

Dans cette démarche, il est proposé :

1. de répondre conjointement avec la CC des Pieux à l'appel à projet « Notre littoral pour demain »,
2. sous réserve d'éligibilité positive des candidatures, de créer un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Pays de Coutances (coordinateur du groupement), la Communauté de communes des Pieux et la communauté de communes Granville Terre et Mer afin d'établir les répartitions entre les collectivités et lancer les études estimées à 180 000 € HT pour l'élaboration de stratégies locales de gestion durable de la bande côtière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'appel à projets lancé par le Conseil Régional Basse Normandie,

Vu la lettre d'intention commune entre le Syndicat mixte du Pays de Coutances, la CC des Pieux et la CC Côte des Isles en date du 17 août 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : décide de candidater à l'appel à projet " Notre littoral pour demain" du Conseil Régional de Basse-Normandie (CRBN),

ARTICLE 2 : sous réserve de l'éligibilité positive de la candidature par le CRBN, décide la création d'un groupement de commandes composé de la Communauté de communes de la Côte des Isles, du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, de la Communauté de Communes des Pieux, de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer,

ARTICLE 3 : désigne le Syndicat Mixte du Pays de Coutances comme coordonnateur du groupement de commandes pour l'étude en vue de l'élaboration de stratégies locales de gestion durable de la bande côtière,

ARTICLE 4 : afin de composer la commission d'appel d'offres du groupement, désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant, siégeant au sein de la Commission d'Appel d'offres de la Communauté de communes :

- M. Jean-Paul GOSSELIN, membre titulaire,

- M. Serge LAIDET, membre suppléant,

les autres membres de celui-ci procédant à la même démarche.

ARTICLE 5 : autorise le paiement des prestations sachant que les crédits seront inscrits aux budget principal 2016 et suivants.

ARTICLE 6 : sollicite les subventions les plus larges, notamment auprès du Syndicat Mixte du Cotentin (Contrat Cadre d'Actions territoriales, programme Leader,...), de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Basse Normandie et du Conseil Départemental de la Manche.

ARTICLE 7 : autorise M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses éventuels avenants ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - PROJET DE RAPPROCHEMENT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE LA HAGUE

M. le Vice-Président chargé du développement économique et touristique rappelle qu'en parallèle à la réforme territoriale prévue pour 2017, et faisant suite aux préconisations de la stratégie de développement touristique du Cotentin (définie par Protourisme en 2011), de regrouper les acteurs autour de 5 à 6 pôles pour une meilleure efficacité, notoriété..., des discussions se sont engagées avec les élus et représentants du tourisme des EPCI voisins afin d'envisager un rapprochement des 2 structures touristiques, que sont l'Office de Tourisme de la Côte des Isles et l'Office de Tourisme de La Hague-Les Pieux, tant les caractéristiques géographiques, les composantes de l'offre touristique sont similaires entre ces deux territoires (frange littorale, structures nautiques et chemins d'itinérance).

Sous l'impulsion de :

- M. Jean-Paul GOSSELIN, Président de la 3CI

- M. Jacques LEPETIT, Président de la CCP

En présence de / en partenariat avec :

- M. Alain DESPLANQUES, Vice-Présidente en charge du Tourisme à la 3CI

- Mme Elisabeth BURNOUF, Vice-Présidente en charge du Tourisme à la CCP,

- M. Jean-François LABASQUE, Vice-Président en charge du Tourisme à la CCH,

- M. Alain PINABEL, Vice-Président en charge du Tourisme à la CCDD,

- Mme Martine DELSERIES, Présidente de l'Office de Tourisme de La Hague (OTH),

- M. Stéphane PINABEL, Président de l'Office de Tourisme de la Côte des Isles (OTCDI)

Le fil conducteur qui a guidé ces différents échanges est :

- d'engager une véritable réflexion stratégique de « Destination »,

- d'anticiper la réforme afin de ne pas la subir mais d'être des acteurs impliqués et de faire valoir et défendre les intérêts de chaque partie prenante.

afin que la mutualisation des forces et des moyens sur un territoire homogène, ayant les mêmes caractéristiques intrinsèques, aboutisse à une réorganisation du schéma touristique à une échelle plus large, cohérente, efficiente.

Historique et rétro planning :

- 11 juin 2015 - délibération du Comité de direction de l'OTCDI pour formaliser une intention de fusion entre les différentes entités
- 29 juin 2015 - délibération du Syndicat Mixte Tourisme de la Hague prenant acte de la volonté de fusionner (note d'informations auprès de leur conseil communautaire respectif)
- 06 juillet 2015 - délibération du Comité de Direction de l'OTH de participer à ce projet
- 20 juillet 2015 - courriers du SMT et de l'OTH formalisant la procédure à suivre, dont :
 - le vote des conseils communautaires (de la 3CI et de la CCDD)
 - la transmission des éléments sur le fonctionnement de la compétence tourisme
 - l'installation d'un comité de pilotage de la fusion
 - un projet de calendrier de réunions de travail
 - un rétro-planning
- 18 août 2015 - courrier réponse de la 3CI et de l'OTCDI mettant en évidence :
 - la révision du rétro-planning du fait des contraintes respectives qui ne peuvent être différées
 - l'OTH actuellement en cours de renouvellement de son classement et la redéfinition de sa stratégie dans des délais contraints,
 - le renouvellement du classement en Station Classée de Tourisme, à l'échéance de 2017, pour la station balnéaire de Barneville-Carteret et le nécessaire classement de l'OTCDI en catégorie I,
 - l'idée de laisser les deux établissements suivre la réalisation de leurs objectifs,
 - la mise en place, en parallèle, d'un Comité de Pilotage pour :
 - définir l'objectif de la fusion des deux Offices de Tourisme,
 - définir une nouvelle stratégie en relation avec le projet commun de développement touristique,
 - réfléchir à la prochaine gouvernance, à la structure financière, à la structure RH et aux différents lieux d'implantation.
 - la nécessité pour les assemblées de se décider quant au projet de fusion pour le premier semestre 2016 : la présente lettre d'intention de fusion devant être mise à la signature après avoir été soumise et validée par le vote du Conseil Communautaire de la Côte des Isles,
 - une inconnue quant à la réforme territoriale qui se dessine (fusion à 2, 3 ou 4 EPCI) jusqu'au premier semestre 2016, et aux conséquences induites sur nos organisations respectives.

M. le Vice-Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur le principe d'un rapprochement avec l'Office de Tourisme de la Hague et demande la désignation de membres pour le comité de pilotage (*proposition : 2 élus de chaque EPCI + président de l'OT + directrice de l'OT*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- se prononce favorablement pour une étude en vue d'une fusion de l'OTCI avec l'office de tourisme de la Hague et des Pieux,
- désigne MM. DESPLANQUES Alain et LAIDET Serge, membres du comité de pilotage.

4. ATTRIBUTION MARCHES - AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE DES MOITIERS D'ALLONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2122-23 et L 5211-10,

Vu le règlement des achats approuvé par délibération n° 95 du 19 juin 2014,

- modalités de publicité (date envoi : 18/07/2015)

1. inscription sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics
2. insertion presse : BOAMP (31/07/2015), Presse de la Manche (04/08/2015) et Ouest France (01/08/2015)

- date limite de remise des offres : vendredi 11 septembre 2015 à 12 h

- nombre de dossiers retirés : 83 (dont 81 retraits électroniques)

- nombre d'offres reçues dans les délais : 36 (dont 3 dépôts électroniques)

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 11 septembre 2015 à 16 h.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 septembre 2015 afin de procéder à l'analyse de l'ensemble des offres reçues, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations).

M. le Président présente les offres mieux-disantes au conseil communautaire :

		Entreprise		Montant HT
1	VRD	MESLIN	Barneville-Carteret	93 521.50
2	Maçonnerie, carrelage, faïence	BERNARD	Tourlaville	121 766.30
3	Charpente bois	LEPETIT Daniel	La Haye du Puits	2 208.39
4	Couverture bac acier	MARIE	La Haye du Puits	10 271.64
5	Menuiseries extérieures alu et métal	LELUAN MAP	Valognes	22 062.24
6	Menuiseries intérieures, isolation	LEPETIT Daniel	La Haye du Puits	6 460.05
7	plomberies, sanitaires	SIMON	Barneville-Carteret	5 226.87
8	Electricité, chauffage, VMC	SOGEELEC 50	Barneville-Carteret	7 586.00
9	Clôtures et portails	SARL ALBACLO	Noyal s/Vilaine (35)	8 319.00

option et variante retenues :

3	Charpente bois - panne	LEPETIT Daniel	la Haye du Puits	422.54
4	Couverture bac acier - gouttières alu	MARIE	La Haye du Puits	-216.95

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir les offres ci-dessus et autorise M. le Président à signer les marchés correspondants :

- lot 1 - VRD : entreprise Meslin de Barneville-Carteret pour un montant de 93 521.50 € HT,
- lot 2 - maçonnerie, carrelage, faïence : entreprise Bernard de Tourlaville pour un montant de 121 766.30 € HT
- lot 3 - charpente bois : entreprise Lepetit Daniel de la Haye du Puits pour un montant de 2 208.39 € HT, auquel s'ajoute l'option panne pour un montant de 422.54 € HT,
- lot 4 - couverture bac acier : entreprise Marie de la Haye du Puits pour un montant de 10 271.64 € HT, moins la variante « gouttières alu » de 216.95 € HT,
- lot 5 - menuiseries extérieures aluminium et métal : entreprise Leluan MAP de Valognes pour un montant de 22 062.24 € HT,
- lot 6 - menuiseries intérieures isolation : entreprise Lepetit Daniel de la Haye du Puits pour un montant de 6 460.05 € HT,
- lot 7 - plomberies, sanitaires : entreprise Simon de Barneville-Carteret pour un montant de 5 226.87 € HT
- lot 8 - électricité, chauffage VMC : entreprise SOGEELEC 50 de Barneville-Carteret pour un montant de 7 586.00 € HT,
- lot 9 - clôtures et portails : SARL ALBACLO de Noyal sur Vilaine (35) pour un montant de 8 319.00 € HT.

5. **ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TRANSFERT EFFLUENTS ST LO D'OURVILLE VERS LA STATION DE PORTBAIL - AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATION ET DEMANDES DE SUBVENTION**

M. le Président rappelle que, par délibération du 04 décembre 2014, le Syndicat d'Assainissement Intercommunal des eaux usées de Denneville/Portbail/St Lô d'Ourville a confié la maîtrise d'ouvrage pour la création du poste de relèvement et d'une canalisation de refoulement des effluents issus des foyers de Canville la Rocque et du bourg de St Lô d'Ourville et des hameaux périphériques.

M. le Président présente le dossier technique de ce projet et sollicite l'autorisation du conseil communautaire de lancer la consultation dans le cadre de la procédure adaptée et de solliciter les subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à lancer la consultation pour la réalisation des travaux de transfert des effluents du bourg de St Lô d'Ourville et des hameaux périphériques vers la station d'épuration située à Portbail, dans le cadre de la procédure adaptée,
- Autorise M. le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental.

6. **MARCHE 2014/05 - MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENTS DU GOLF - AVENANT N° 1**

M. le Président rappelle que par délibération du 20 août 2014, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre des bâtiments du golf (réaménagement de la stabulation et local practice) à M. Michel Marguerie de St Mère Eglise au taux d'honoraires de 7 %.

Compte tenu du retard pris dans le dossier et la modification du projet d'aménagement de la stabulation revu à la baisse mais qui a nécessité une reprise du dossier, M. le Président présente le projet d'avenant d'un montant de 2 150 €, soit une augmentation de 10.97 % du marché initial.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres le 23 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à cette modification,
- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 correspondant.

7. **JEUNESSE**

- **Marché 2014/03 - Organisation des activités socio-éducatives 2014/2016 - Avenant n° 2**

Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse rappelle que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2015 nécessite d'adapter le marché 2013/04 passé avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Manche (ADPDP50) dans les conditions suivantes :

- **Fiche G dans le document 2 du Cahier des Clauses Particulières - les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Les conditions de fonctionnement

Les séances se déroulent les mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 sur l'ensemble des groupes scolaires

Les enfants sont pris en charge à la sortie de leur classe et accompagnés jusqu'au site de l'activité.

Bordereau des prix

Nombre d'heures d'interventions pris en compte : 4 231 (dont 697 h de préparation)

soit un coût horaire de 18.30 € / heure d'intervention

CHARGES			
60 - ACHATS	6064	Fournitures administratives	50.00
	6068	Fournitures éducatives	3 500.00
	6068	Autres	
61 - SERVICES EXT	615	Assurances	505.00
	618	Frais de formation	
	6188	Autres	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6251	Déplacement personnel	
	6288	Services éducatif	10 000.00
		Autres	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	64113	Salaires animation	45 610.00
		Charges animation	15 205.00
		Autres (temps de préparation)	9 250.00
65 - AUTRES CHARGES		Frais de gestion	8 894.40
68 - DOTATIONS		Reprise sur charges (salaires des Mercredis matin)	-15 572.00
Total des charges			77 442.40

Conformément à l'article 4.9.3.2. du cahier des clauses particulières du marché 2014/03, la fiche G sera incluse au bilan financier du titulaire du marché et participera aux opérations de régularisation financière, en fonction du résultat global de l'exercice.

M. le Président précise que ce projet d'avenant n° 2 au marché 2013/04 a reçu un avis favorable de la commission Jeunesse du 07 septembre 2015 et de la commission d'appel d'offres du 23 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à ces modifications,
- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 correspondant.

- Convention Union Sportive Portbailloise pour la mise à disposition de personnel

Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec l'Union Sportive Portbailloise pour l'organisation d'activités sportives périscolaires, extrascolaires et l'animation des activités «bouge en Côte des Isles». Cette convention arrive à échéance le 30 octobre 2015 et elle propose de conclure une nouvelle convention du 1^{er} novembre 2015 au 06 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante avec l'Union Sportive Portbailloise.

8. ARBRE DE NOEL 2015

Vu la délibération n° 91 du 19 juin 2014 établissant la liste des dépenses à imputer aux articles 6232 «fêtes et cérémonies » et 6257 « réceptions »,

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de voter une somme destinée aux enfants du personnel communautaire, nés entre 2015 et 2003 inclus (16 enfants concernés), pour l'achat d'un cadeau de Noël d'une valeur de 30 € par enfant. Il propose également la prise en charge de l'organisation d'une séance de cinéma et d'un repas destinés au personnel et à leurs familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une participation de 30 € par enfant né entre 2015 et 2003 inclus pour l'arbre de Noël 2015,
- donne son accord à l'organisation d'une séance de cinéma et d'un repas,
- autorise M. le Président à régler les dépenses correspondantes.

9. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier :

- lundi 28 septembre 2015 – 14 h – club house du golf : commission Travaux
- lundi 05 octobre 2015 – 18 h – siège : commission Fusion et Extension des compétences, étendue aux maires
- lundi 12 octobre 2015 – 20 h 30 – siège : commission Jeunesse

Informations Président

- une première ébauche de l'étude sur la compétence assainissement sera transmise mi-octobre.
- Suite au décès de M. Lozouet, les communes vont recevoir de la Sous-Préfecture un courrier concernant la répartition des conseillers communautaires.
- La campagne des élections régionales va débiter fin novembre

Travaux déchetteries

M. Edouard Mabire fait savoir que le syndicat mixte Cotentin Traitement a mis en place des groupements de commandes pour les déchets ultimes et enchaîne avec deux études sur le centre de tri de Cherbourg et sur l'aménagement de son quai de transfert. L'existence du quai de transfert de Portbail doit perdurer et engage à engager les travaux d'optimisation du site très rapidement. Il rappelle que des déchets sont des éléments fédérateurs et qu'ils sont à la source des regroupements de communes en EPCI.

Train touristique

M. Thierry Tardif s'étonne que le train touristique ne soit pas intégré et positionné dans l'offre globale du tourisme de la Côte des Isles.

M. Alain Desplanques réfute ses propos et indique que l'office de tourisme intercommunal a en charge la commercialisation des billets de l'association. De plus, un passage à niveau automatique a été réalisé par la mairie de Barneville-Carteret. Il ajoute que l'association envisage le changement de la locomotive, mais le transport de ce matériel de Cherbourg à Portbail est estimé à 15 000 €, somme dont l'association ne dispose pas. A ce sujet, M. Alain Desplanques estime qu'il serait intéressant de leur apporter une aide, cet élément touristique étant attractif auprès des vacanciers. Il suggère également qu'un arrêt du train soit envisagé au niveau du golf de la Côte des Isles.

M. Jean-Louis Revert confirme que cette activité touristique doit être encouragée et indique que des discussions sont en cours avec l'association concernant l'emprise importante des installations sur les

parcelles autour de la gare de Carteret car cette zone est appelée à l'avenir à une plus forte urbanisation. Il indique que la nouvelle locomotive serait d'un type plus récent (type TER) et donc moins attractive en terme de patrimoine.

Compétence voirie

M. Daniel Mellet informe l'assemblée que ce sujet a déjà fait l'objet d'une réunion de travail avec la Communauté de Communes des Pieux. Les membres de la commission seront prochainement invités à une nouvelle réunion de travail.

La séance est levée à 22h30